

24 juin 2009

09.153
ad 09.011

Postulat Marc-André Nardin

Amortissement d'investissement résultant d'entretien différé

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier une modification du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes du 23 mars 1971 en ce qui concerne les taux d'amortissement applicables en cas d'investissement résultant d'entretien différé.